



EMPLOIS SAISONNIERS

Retrait des
dossiers à l'accueil
de la mairie et dans les
maisons communales
**DU 2 AU 27
JANVIER 2024**

Date limite de dépôt
3 février 2024
(accusé de réception délivré
au dépôt du dossier)

Dossier disponible par voie
dématérialisée sur
www.ville-gravelines.fr
 Ville de Gravelines

CRITÈRES DE RECRUTEMENT :

- > Etre domicilié(e) à Gravelines
- > Etre scolarisé(e) (priorité aux jeunes en études supérieures (post BAC))
- > Etre âgé(e) de 18 à 24 ans au premier jour du contrat
- > Ne pas avoir travaillé en 2023 dans les structures Ville, Sportica, SIVOM des Rives de l'Aa et de la Colme, CUD
- > Ne pas cumuler 2 emplois dans les structures citées ci-dessus

POUR LES STRUCTURES SPORTIVES* (Base Nautique, Surveillance de baignade, Stages Sportifs, PAarc, Centre Équestre) : diplôme sportif obligatoire (BAFA, BAFD, Brevet d'Etat, BNSSA...)